

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENO
Emmanuelle MÉREL
Benjamin BELLIER
Commissaires aux Comptes
Associés

ASSOCIATION PLANTE ET CITÉ

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION PLANTE ET CITÉ

Association Loi 1901

2 rue André Le Nôtre
49000 ANGERS

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faïdherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

1. CONVENTION ENTRE PLANTE & CITÉ ET SIGNATURE BIODIVERSITE

Personne concernée :

Monsieur Éric LEQUERTIER, 2^e vice-président de votre Association et Président de la SA SIGNATURE BIODIVERSITE.

Objet de la convention :

Apporter un soutien financier à l'Association PLANTE & CITÉ au titre de deux projets.

Application :

Une convention de partenariat a été signée le 19 juillet 2024 entre l'association et la société SA SIGNATURE BIODIVERSITE concernant un soutien financier à hauteur de 7.000 euros.

Fait à Angers, le 1^{er} avril 2025

SAS SOREX
Commissaire aux Comptes

David RENO
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social



Xavier REBEL
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social

